

Agent chimique humide (agent d'extinction d'incendie, pressurisé et non pressurisé)

1. IDENTIFICATION

Nom du produit Agent chimique humide

(agent d'extinction d'incendie, pressurisé et non

pressurisé)

Autres appellations AC-100, AC-250, acétate de potassium, classe K

Utilisation recommandée de la substance et

restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées Agent d'extinction d'incendie

Restrictions d'utilisation Ne pas utiliser sur de l'équipement électrique sous

tension. Consulter les codes applicables en matière

de protection contre les incendies.

Identification de la société Badger Fire Protection

8767 Seminole Trail, Suite 202

Ruckersville, VA 22968

USA

Numéro d'appel de la clientèle (434) 964-3200

Numéro d'appel d'urgence Numéro CHEMTREC

(800) 424-9300

(703) 527-3887 (international)

Date de publication 23 novembre 2016 **Date de remplacement de version antérieure** 1 octobre 2015

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément aux normes sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA et du système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

La présente FDS couvre le produit ci-dessus tel que vendu dans des contenants pressurisés et non pressurisés. Les classifications SGH pour les deux types sont présentées ci-dessous.

Classification SGH: produit pressurisé

Classification du risque

Gaz sous pression, gaz comprimé

Éléments d'étiquetage

Symboles de risque



Mot d'avertissement : Avertissement

Mentions d'avertissement

Contenant sous pression pouvant exploser sous l'effet de la chaleur.

Date de révision : 23 novembre 2016 Page 1 de 9



Agent chimique humide (agent d'extinction d'incendie, pressurisé et non pressurisé)

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Conseils de prudence

Prévention

Aucun(e)

Réponse

Aucun(e)

Entreposage

Protéger des rayons du soleil.

Entreposer dans un endroit bien aéré.

Élimination

Aucun(e)

Classification SGH: produit non pressurisé

Classification du risque

Ce produit est classé comme étant non dangereux en vertu du système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

Éléments d'étiquetage

Symboles de risque

Aucun(e)

Mot d'avertissement : Aucun(e)

Mentions d'avertissement

Aucun(e)

Conseils de prudence

Prévention

Aucun(e)

Réponse

Aucun(e)

Entreposage

Aucun(e)

Élimination

Aucun(e)

Autres risques

Risque possible d'électrocution si le produit est utilisé sur de l'équipement électrique sous tension.

Limites de concentration spécifiques

Les valeurs indiquées ci-dessous représentent les pourcentages d'ingrédients affichant une toxicité inconnue.

Toxicité aiguë par voie orale 0 %
Toxicité aiguë par voie cutanée 0 %
Toxicité aiguë par inhalation 0 %
Toxicité aiguë pour les organismes 0 %

aquatiques

Date de révision : 23 novembre 2016 Page 2 de 9



Agent chimique humide (agent d'extinction d'incendie, pressurisé et non pressurisé)

3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ce produit est un mélange.

 Nom du composant
 Numéro CAS
 Concentration

 Acétate de potassium
 127-08-2
 40 - 50 %

 Eau
 7732-18-5
 50 - 60 %

Remarque : le produit pressurisé utilise de l'azote ou de l'air comprimé comme agent propulseur.

4. PREMIERS SOINS

Description des mesures de premiers soins nécessaires

Yeux

Rincer immédiatement l'œil avec une quantité abondante d'eau pendant au moins 15 minutes en tenant l'œil ouvert. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persiste.

Peau

Laver la région touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion

Diluer en buvant de grandes quantités d'eau et consulter un médecin.

Inhalation

Déplacer la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de difficulté respiratoire.

Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Outre les informations figurant sous les sections « Description des mesures de premiers soins nécessaires » (ci-dessus) et « Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires » (ci-dessous), aucun autre symptôme et effet n'est prévu.

Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Avis à l'intention des médecins

Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Cette préparation sert d'agent d'extinction et ne présente donc aucun problème pour tenter de maîtriser un brasier. Utiliser un agent extincteur approprié en fonction des autres matières et matériaux. Refroidir les contenants sous pression et les environs en pulvérisant de l'eau puisque les contenants pourraient se fissurer ou exploser en raison de la chaleur que dégage un incendie.

Dangers spécifiques du produit

Les contenants peuvent exploser à la chaleur d'un incendie.

Mesures de protection spéciales pour les pompiers

Porter un ensemble complet de vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome en fonction des caractéristiques de l'incendie.

Date de révision : 23 novembre 2016 Page 3 de 9



Agent chimique humide (agent d'extinction d'incendie, pressurisé et non pressurisé)

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter l'équipement de protection approprié. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éloigner tout contenant fuyant jusqu'à un endroit sécuritaire. Ventiler la zone exposée.

Précautions environnementales

Empêcher de grandes quantités du produit de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confiner et absorber à l'aide de la matière inerte appropriée. Recueillir dans des contenants adéquats pour la récupération ou l'élimination.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions relatives à la manutention sécuritaire

Porter l'équipement de protection approprié. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Conditions relatives à l'entreposage sécuritaire

Entreposer adéquatement les contenants sous pression et bien les fixer pour en prévenir la chute ou empêcher les chocs. Ne pas traîner, glisser ni rouler les contenants sous pression. Ne pas laisser tomber les contenants sous pression et ne pas les laisser s'entrechoquer. Ne jamais orienter une flamme ou une chaleur directe sur toute partie du contenant sous pression ou du contenant en plastique. Entreposer les contenants sous pression et les contenants en plastique à l'écart des sources de chaleur intenses. L'aire d'entreposage doit être fraîche, sèche, bien aérée, couverte et hors de la lumière directe du soleil.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Paramètres de contrôle

Les limites d'exposition professionnelle pertinentes figurent ci-dessous, le cas échéant.

Acétate de potassium

Aucun(e)

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser avec une ventilation adéquate. Des procédures locales doivent porter sur la sélection, l'inspection et l'entretien de cet équipement, ainsi que sur la formation. Lorsque ce produit est utilisé en grande quantité, utiliser une ventilation locale par aspiration.

Mesures de protection individuelles

Protection des voies respiratoires

Aucune protection n'est normalement nécessaire. Dans les atmosphères pauvres en oxygène, utiliser un appareil respiratoire autonome puisqu'un simple appareil respiratoire d'épuration d'air n'offrira pas une protection adéquate.

Protection de la peau

Porter des gants.

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques ou des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

Protection du corps

Porter des vêtements de travail normaux.

Date de révision : 23 novembre 2016 Page 4 de 9



Agent chimique humide (agent d'extinction d'incendie, pressurisé et non pressurisé)

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Agent non pressurisé

Apparence

État physique Liquide

Couleur Incolore ou bleu

OdeurInodoreSeuil olfactifSans objet

pH Aucune donnée disponible

Densité relative 1,19 - 1,24 Intervalle/point d'ébullition 100/212

(°C/F)

Point de fusion (°C/F) Aucune donnée disponible

Point d'éclair (PMCC) (°C/F) Ininflammable Pression de vapeur Sans objet

Taux d'évaporation (BuAc = Aucune donnée disponible

1)

Solubilité dans l'eau Soluble

Densité relative (air = 1) Sans objet

COV (g/l) Aucun(e)

COV (%) Aucun(e)

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Aucune donnée disponible

Viscosité Aucune donnée disponible

Température d'auto- Sans objet

inflammation

Température de Sans objet

décomposition

Limite supérieure Sans objet

d'explosivité

Limite inférieure d'explosivité Sans objet Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet

Agent propulseur : azote

Apparence

État physique Gaz comprimé Couleur Incolore

Odeur Aucun(e)

Seuil olfactif Aucune donnée disponible

pH Sans objet

Densité relative 0,075 lb/pi³ à 70 °F (vapeur)

Intervalle/point d'ébullition -196 °C/-321 °F

(°C/F)

Point de fusion (°C/F) Aucune donnée disponible

Point d'éclair (PMCC) (°C/F) Ininflammable

Pression de vapeur Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation (BuAc = Aucune donnée disponible

1)

Solubilité dans l'eau Aucune donnée disponible

Densité relative (air = 1) Sans objet COV (g/l) Aucun(e)

Date de révision : 23 novembre 2016

Page 5 de 9



Agent chimique humide (agent d'extinction d'incendie, pressurisé et non pressurisé)

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

COV (%) Aucun(e)

Coefficient de partage (n- Aucune donnée disponible

octanol/eau)

Viscosité Sans objet

Température d'auto- Aucune donnée disponible

inflammation

Température de Aucune donnée disponible

décomposition

Limite supérieure Non explosif

d'explosivité

Limite inférieure d'explosivité Non explosif Inflammabilité (solide, gaz) Ininflammable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Les contenants sous pression peuvent se rompre ou exploser en cas d'exposition à la chaleur.

Stabilité chimique

Thermiquement stable aux températures typiques d'utilisation.

Risque de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne surviendra dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter

Exposition à la lumière directe du soleil. Contact avec les matières et matériaux incompatibles.

Matières incompatibles

Agents d'oxydation puissants, matières réactives à l'eau.

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone, potassium.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Acétate de potassium

DL50 orale, rat, 3250 mg/kg

DL50 cutanée, lapin, > 20 000 mg/kg (composé analogue)

CL50 inhalation, rat, > 5,6 mg/l (composé analogue)

Azote

Agent asphyxiant simple

Toxicité systémique pour certains organes cibles, exposition unique

Acétate de potassium : Aucune donnée disponible

<u>Azote</u>: L'exposition à des concentrations élevées d'azote gazeux peut provoquer des asphyxies par réduction de la teneur en oxygène. L'inhalation à des concentrations très élevées peut produire des étourdissements, de l'essoufflement, des évanouissements ou l'asphyxie.

Date de révision : 23 novembre 2016 Page 6 de 9



Agent chimique humide (agent d'extinction d'incendie, pressurisé et non pressurisé)

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité systémique pour certains organes cibles, expositions répétées

Acétate de potassium : Aucune donnée disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Acétate de potassium : Aucune irritation (lapin)

Corrosion/irritation cutanée

Acétate de potassium Aucune irritation (lapin)

Sensibilisation cutanée ou des voies respiratoires

<u>Acétate de potassium</u>: Les données disponibles indiquent que ce produit ne devrait provoquer aucune sensibilisation cutanée.

Aucune donnée n'est disponible pour la sensibilisation des voies respiratoires.

Cancérogénicité

Ce produit n'est pas considéré comme étant cancérigène par le NTP, le CIRC et l'OSHA.

Génotoxicité

<u>Acétate de potassium :</u> Les données disponibles indiquent que ce produit ne devrait provoquer aucun effet mutagène.

Toxicité pour la reproduction

<u>Acétate de potassium</u>: Les données disponibles indiquent que ce produit ne devrait provoquer aucune toxicité pour la reproduction ou anomalie congénitale.

Danger d'aspiration

Aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité

Acétate de potassium :

CL50 poisson zèbre, 1 497 mg/l, 96 h

CE50 daphnia magna (puce d'eau), 420 mg/l, 48 h

CE50 diatomée de Mann, 500 mg/l, 72 h

Mobilité dans le sol

Aucune étude pertinente.

Persistance et caractère dégradable

Aucune étude pertinente.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune étude pertinente.

Autres effets nocifs

Aucune étude pertinente.

Date de révision : 23 novembre 2016 Page 7 de 9



Agent chimique humide (agent d'extinction d'incendie, pressurisé et non pressurisé)

13. ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Mettre le contenant au rebut conformément aux lois et aux règlements locaux et nationaux applicables.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Les informations de cette fiche de données de sécurité concernent un produit ou une matière spécifique plutôt que ses diverses formes ou ses différents états de confinement.

Précautions d'expédition spécifiques :

Les personnes doivent être certifiées en tant qu'expéditeurs de matières dangereuses pour tous les modes de transport.

Les extincteurs pressurisés sont considérés comme matière dangereuse par le Department of Transportation des États-Unis et Transport Canada.

DOT CFR 172.101 Data Extincteurs, 2.2, UN1044

Nom d'expédition ONU Extincteurs Classe ONU (2.2) Numéro ONU UN1044 Groupe d'emballage ONU Sans objet

Classification pour le transport Consulter la réglementation de l'IATA en vigueur avant toute

par avion (IATA) expédition par avion.

Classification pour le transport Consulter le code IMDG en vigueur avant toute expédition par voie

maritime (IMDG) maritime.

Lors d'une expédition par voie terrestre, les extincteurs portatifs pressurisés à moins de 241 psi et d'une taille inférieure à 1 100 pouces cubes respectent les exigences de « Quantité limitée » décrites dans le règlement 49 CFR 173.309 (2010). Aucune indication de quantité limitée ne s'applique aux extincteurs lorsqu'ils sont transportés par avion ou par voie maritime.

Cette section est considérée comme exacte au moment de sa préparation. Elle ne vise pas à constituer un avis ou un résumé complet au regard des lois, règles ou règlements s'appliquant aux matières dangereuses et est susceptible d'être modifiée. Les utilisateurs ont la responsabilité de confirmer la conformité avec l'ensemble des lois, règles et règlements sur les matières dangereuses, en vigueur lors de l'expédition.

15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Inventaire TSCA (États-Unis)

Ce produit contient des ingrédients répertoriés ou exempts d'inscription sur l'inventaire des substances de la loi Toxic Substance Control Act de l'EPA.

Listes LIS/LES (Canada)

Tous les ingrédients de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS), sur la liste extérieure des substances (LES) ou ne sont pas tenus de figurer sur ces listes.

SARA Title III, section 311/312 Catégorisation : produit pressurisé

Danger lié à la pression.

SARA Title III, section 311/312 Catégorisation : produit non pressurisé

Aucun(e)

Date de révision : 23 novembre 2016 Page 8 de 9



Agent chimique humide (agent d'extinction d'incendie, pressurisé et non pressurisé)

15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

SARA Title III, section 313

Ce produit ne contient aucun agent chimique qui figure dans la section 313 aux concentrations minimales ou au-delà.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Classifications NFPA

Santé – 1 Inflammabilité – 0 Réactivité – 0 Dangers spéciaux – Aucun

Classifications HMIS

Santé – 1

Inflammabilité – 0 Danger physique – 0

Protection personnelle: voir la section 8

*Chronique

Abréviations

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists (conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).

N° CAS: Numéro Chemical Abstracts Service.

EC50: Concentration effective 50 %.

CIRC: Centre international de la recherche sur le cancer.

LC50: Concentration létale 50 %.

LD50: Dose létale 50 %.

S.O.: (Sans objet). Indique qu'aucun renseignement pertinent n'a été trouvé ou n'est disponible.

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (service de la sécurité et de l'hygiène du travail).

LEA: Limite d'exposition admissible. LECT: Limite d'exposition à court terme.

VLE: Valeur limite d'exposition.

TSCA: Toxic Substance Control Act (loi relative au contrôle des substances toxiques).

Date de révision : 23 novembre 2016

Date de publication précédente : 1 octobre 2015

Modifications apportées : Mise à jour de l'adresse de l'entreprise

Source des renseignements et références

Cette FDS est préparée par des experts en communication des dangers à partir de renseignements issus des documents de référence internes de la société.

Préparé par : EnviroNet LLC.

Les renseignements et recommandations contenus dans les présentes sont fondés sur des données jugées précises. Badger Fire Protection n'assume aucune responsabilité quant au contenu et à l'exactitude des informations fournies. Il incombe à l'utilisateur de se renseigner quant au caractère opportun du produit pour un usage donné. Nous ne donnons en particulier AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, en ce qui concerne ces informations, et nous rejetons toute responsabilité liée à leur utilisation. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que toute utilisation ou élimination du produit est effectuée conformément avec les lois et réglementations locales, provinciales, d'État et fédérales en vigueur.

Date de révision : 23 novembre 2016 Page 9 de 9